CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-VIENNE

Les étapes de mon installation avec la Dotation Jeune Agriculteur

PAIT S'installer et transmettre en agriculture

Capacité Professionnelle Agricole

- Diplôme niveau IV
- Moins de 40 ans

1. **Passage PAI** (Point Accueil Installation). Entretien individuel avec un conseiller. Remise **Auto-Diagnostic**

Date :

2. Retour **Auto-Diagnostic** à la CA87. Entretien PPP (Plan de Professionnalisation Personnalisé) avec 2 conseillers (compétence et projet). **Création compte CPF**

Date :

3. **Agrément PPP** par la DDT et validation par le préfet dans les 3 ans

Date :

4. **Réalisation stages PPP** : stages obligatoires (21h) et préconisés (stages en exploitation, formations…)

Date :

5. Réalisation de :

- l'**étude de marché**
- **l'étude technico-économique**
- du **plan d'entreprise**
- **définition des statuts de la société**

Dates :
-
-
-
-

6. **Accord bancaire** : avis sur le financement

Date :

7. Dépôt du dossier de demande de DJA à la DDT

Date :

8. Présentation du dossier d'installation pour avis à la **CDOA**

Date :

9. Passage au **CFE** pour l'immatriculation définitive

Date :

10. Versement de **80%** du montant de la **DJA**

Date :

11. **Suivi post-installation**. Vérification du revenu disponible à J+4 ans

Date :

En parallèle

Dans les 3 ans

- Réalisation de tous les stages préconisés lors du PPP

Dans les 3 ans

- Choix statut social, fiscal et juridique
- Chiffrage de mon projet
- Recherche de financement

4 mois avant minimum

- Sécurisation du foncier (baux, actes d'achats…°
- Demande d'autorisation préalable d'exploiter à déposer à la DDT

Dans les 9 mois suivant l'installation

- Signature des actes définitifs
- Fourniture à la DDT des statuts, attestation d'affiliation MSA, actes relatifs au foncier

Mon conseiller PAI :
……
Tél :……
Mail :……